

La procédure de poursuite

rappel

La facture est émise



rappel de paiement



rappel

Attention : les créanciers ne sont pas tenus d'envoyer des rappels de paiement ou des mises en demeure. Cela varie donc considérablement d'un cas à l'autre. Des frais peuvent être facturés à cet effet.

poursuite

Le créancier dépose une demande de poursuite



L'office des poursuites émet un commandement de payer



Paiement dans les
20 jours



3 possibilités

La poursuite est
injustifiée

Déposer une **proposition législative** dans un délai de **10 jours**

la poursuite est suspendue

ne rien faire



Saisie et acte de défaut de biens

Le créancier demande la poursuite de la procédure



L'office des poursuites délivre un avis de saisie, convoque le débiteur et annonce une visite à domicile.

Vente ou enchères publiques



Si la créance n'est pas couverte : acte de défaut de biens **valable 20 ans**

Information à l'employeur
Saisie sur salaire

